PRIME 15 – REFRIGERATEUR (Y COMPRIS COMBINE) A++

Chaque appareil électroménager est vendu accompagné d'une étiquette ou fiche d'information indiquant la catégorie de consommation d'électricité à laquelle il appartient (de A à G). Ainsi, les consommateurs disposent d'informations objectives et harmonisées leur permettant de choisir des appareils ayant un meilleur rendement énergétique. Un électroménager de catégorie A est économe, tandis qu'un appareil de catégorie G est peu économe. A partir de la catégorie A, un « + » est ajouté pour distinguer les appareils encore plus économes. Un appareil A++ est donc plus économe qu'un A+, qui à son tour est plus économe qu'un A.

Pour bénéficier de cette prime, vérifiez bien que vous répondez aux conditions d'octroi reprises dans le document à cet effet, présent sur www.bruxellesenvironnement.be, et également dans le mode d'emploi des Primes Energie 2007.

La catégorie A++ désigne une nouvelle génération d'appareils réfrigérants plus économes que ceux de la catégorie A. Cette prime permettra de couvrir partiellement le surcoût que représente un appareil A ++ par rapport à la catégorie A.

A. MONTANT DE LA PRIME

200 € / réfrigérateur A++

B. CONDITIONS TECHNIQUES

Le réfrigérateur doit répondre au critère d'efficacité énergétique de la catégorie réfrigérateur de classe A++.

C. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- Le dossier de demande de prime doit être composé du formulaire J complété, ainsi que de tous les documents complémentaires qui y sont spécifiés.
- Le dossier de demande de prime doit être adressé à Sibelga dans les quatre mois prenant cours à la date de la preuve d'achat

Région de Bruxelles-Capitale

FORMULAIRE J : ELECTROMENAGER

• à renvoyer dans les quatre mois à dater de la facture à
Sibelga – Service Primes, Virginie Bogard, Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles
• remplir un formulaire par prime demandée

Type d'électroménager performant :

O Réfrigérateur A++ avec congélateur
O Réfrigérateur A++ sans congélateur
O Sèche-linge électrique A
O Congélateur A++ modèle vertical
O Congélateur A++ modèle horizontal
O Sèche-linge au gaz

Vous remplacez un ancien électroménager ? : oui non
Si oui, l'ancien appareil reste-t-il en service ? oui non

Pour réfrigérateur et congélateur :
Volume du nouvel électroménager : …….. litres

Si remplacement : volume de l'ancien électroménager : …….. litres

Coordonnées du demandeur

Nom ..... Prénom .....
Domicilié à:
Rue ..... N° ..... Bte .....
Code postal ..... Commune ..... Tél .....
E-mail .....

N° de compte bancaire (1) .....
ouvert au nom de .....

Adresse de l'habitation où ont été réalisés les travaux
Rue ..... N° ..... Bte .....
Code postal ..... Commune .....

(1) le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture est adressée.

Coordonnées de l'entrepreneur

numéro d'enregistrement : ……

Prix des travaux (TVAC) : ..... €
Montant de la prime demandée : ..... €
(200€ pour réfrigérateur A++, congélateur A++, sèche-linge électrique A, et 400€ pour sèche-linge au gaz)

Sont joints à cette demande de prime :

- original ou photocopie de la preuve d'achat;
- copie de la preuve de paiement (si preuve d'achat non acquittée);
- étiquette indiquant l'efficacité énergétique (A++ ou AAA);
- copie recto-verso de la carte d'identité du demandeur ou pour les nouvelles cartes d'identité avec une puce : une copie papier des informations sur la puce.

Je soussigné, ... demandeur, certifie que l'appareil électroménager pour lequel j'introduis cette demande de prime sera utilisé à des fins privées

à l'adresse suivante .....

Fait à ..... , le .....

Signature du demandeur

Respect de la vie privée: conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, les données que vous nous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du service auquel vous adressez le formulaire.